



Gérontologie

L'APA en ligne

Les statistiques de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont dorénavant disponibles sur le site Internet du ministère de la Santé : <http://www.sante.gouv.fr/> (rubrique « Etudes, Recherche et Statistiques », sous-rubrique « Données statistiques »). Outre des données nationales, y sont présentés les principaux indicateurs de l'APA à l'échelon départemental (historique du nombre de bénéficiaires, bénéficiaires par GIR et lieux de vie, montants de l'allocation, etc.). Sous réserve que les Conseils généraux répondent complètement au questionnaire diffusé chaque trimestre par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Concernant la Mayenne, pour le moment, on dispose uniquement du nombre total de bénéficiaires en fin d'année : en l'occurrence 5 125 fin 2003, 5 157 fin 2004, 6 106 fin 2005 (chiffre provisoire). L'évolution annuelle entre 2004 et 2005 serait ainsi de + 18 %.

En France, au 30 juin 2006, 971 000 personnes bénéficiaient de l'APA, selon la DREES, dont 59 % à domicile et 41 % en établissement. Le nombre total de bénéficiaires de l'APA a continué à croître à un rythme annuel de 8 %, plus rapide que celui de l'ensemble de la population française âgée de 75 ans ou plus (+ 3 % en 2005).

Au deuxième trimestre 2006, 76 % des premières demandes d'obtention de l'APA à domicile ont été acceptées (en établissement, le taux est de 90 %). Par ailleurs, 6 % des bénéficiaires vivant à domicile ou dans un établissement qui n'est pas sous dotation globale ont cessé de percevoir l'APA ou ont changé de dispositif au cours du trimestre. Dans 75 % des cas, il s'agit du décès du bénéficiaire.

A domicile, plus de la moitié des bénéficiaires relèvent du GIR 4, alors qu'ils ne sont que 25 % en établissement. A l'inverse, 16 % des bénéficiaires en établissement relèvent du GIR 1, contre 3 % de ceux à domicile.

Nombre de bénéficiaires de l'APA au 30 juin 2006 selon le lieu de vie et le degré de dépendance

	Domicile	Etablissement	Ensemble
GIR 1	3 %	16 %	8 %
GIR 2	19 %	43 %	29 %
GIR 3	22 %	16 %	20 %
GIR 4	56 %	25 %	43 %
Nombre total de bénéficiaires (en milliers)	576	395	971

Source : DREES

Source : « L'Allocation personnalisée d'autonomie au 31 juin 2006 », DREES, *Etudes et Résultats* n° 529 d'octobre 2006 (4 pages).

La pensée hebdomadaire

« Contrairement à des pays où les écoles d'exception sont concurrentes et disséminées, Science Po réalise une intégration des élites assez poussée pour constituer une classe dirigeante où responsables politiques, patrons, experts, journalistes, sondeurs se fréquentent, s'entraident – et même s'aiment. Pour que les gens partagent les mêmes visions du monde, on n'a jamais trouvé mieux que de les amener à partager leur jeunesse. Et plus si affinités ».

Alain Garrigou, professeur de science politique à l'université Paris-X (Nanterre),
« Sciences Po Inc. », *Le Monde diplomatique* de novembre 2006.



Recentrage du conseil d'administration sur ses missions

Comment donner au conseil d'administration d'une association une autre dimension que celle d'un temps uniquement consacré à des questions pratiques ou financières ? Après avoir échangé avec plusieurs associations et sollicité l'avis de ses propres administrateurs, il est apparu incontournable au CEAS de la Mayenne de penser autrement le rôle et le fonctionnement de son conseil d'administration ⁽¹⁾.

L'enjeu était double : cette nouvelle forme devait d'abord répondre à la problématique du désengagement des bénévoles des fonctions dirigeantes. Pour cela, il fallait proposer un fonctionnement attractif, sous une forme moins contraignante. Le deuxième enjeu était, bien entendu, de sauvegarder la fonction première d'un conseil d'administration, à savoir orienter l'activité de l'association, en lien avec l'assemblée générale.

Depuis maintenant deux ans, le CEAS organise au maximum trois conseils d'administration par an. Ils peuvent se dérouler en soirée et ne pas présenter d'innovation particulière. Certains sont organisés un samedi entier. Ils sont alors décentralisés. C'est ainsi que les derniers conseils d'administration du CEAS se sont déroulés dans diverses communes du département, et non à Laval, chef-lieu du département, là où se trouve le siège de l'association.

Ces journées se décomposent en plusieurs étapes. La matinée débute par des questions liées à l'activité et aux projets de l'association, comme dans un conseil d'administration classique. Mais très vite un tour de table permet à chacun d'exprimer ses attentes concernant le CEAS, mais aussi ses préoccupations quant à son environnement et aux évolutions de la société. Ces observations permettent de définir de nouvelles priorités et orientations pour l'avenir.

Après un déjeuner pris sur place (également temps informel d'échanges), l'après-midi est consacré à la découverte d'expériences développées par les acteurs locaux (associations, collectivités, particuliers, etc.). Les thèmes abordés sont définis à l'avance en relation avec les préoccupations du CEAS. L'objectif de ces rencontres est de mieux appréhender le territoire et ses dynamiques.

Invitation aux adhérents

Ainsi, lors d'une de ces journées, les administrateurs ont pu visiter, guidés par son directeur, une structure d'insertion par l'activité économique. Une autre fois, c'était la visite d'un centre de soins pour malades alcooliques ou encore la découverte d'un système de chauffage d'une collectivité, s'inscrivant dans le développement durable.

Lors du dernier conseil d'administration, cinq membres du conseil de développement du pays de Haute-Mayenne ont présenté leur association, ses actions, ses réussites et ses difficultés, ses projets en lien avec la démocratie participative.

Lors de ce dernier conseil d'administration, une nouvelle expérience a été tentée : pour la première fois, le CEAS a invité ses adhérents du territoire d'accueil à participer aux échanges. L'enjeu était de mieux connaître ces adhérents et de tenter de plus les impliquer dans la vie de l'association. Certains ont répondu à l'invitation et l'expérience sera renouvelée.

Ce fonctionnement, avec seulement deux ou trois réunions par an, pourrait vite aboutir à un désengagement des administrateurs. Cependant, certains s'impliquent sur des tâches spécifiques (par exemple, les publications).

En outre, la condition indispensable est une circulation de l'information qui soit régulière et exhaustive quant à la vie associative et aux prestations. Bref, une totale transparence. Un compte rendu hebdomadaire, rédigé par les salariés et diffusé à tous les administrateurs, est l'outil de cet objectif à réaliser impérativement pour la réussite de ce fonctionnement.

⁽¹⁾ – Il s'agit ici de la reprise d'un article publié dans le nouveau bulletin de Culture et Promotion, association nationale à laquelle le CEAS adhère (*C&P Réseau Gazette*, n° 1 de novembre 2006). Le CEAS de la Mayenne participe à sa réalisation et en assure notamment la mise en page.